

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE VOTRE FORMATION PROFESSIONNELLE

Organisme de formation enregistré à la **DIRECCTE**, référencé au **DATADOCK** ainsi qu'auprès de Pôle Emploi, l'IIMM vous propose différentes possibilités de prises en charge :

> VOUS AVEZ LE STATUT D'INTERMITTENT DU SPECTACLE

Vous bénéficiez de la formation professionnelle continue auprès de l'**AFDAS** (Dossier téléchargeable sur leur site)

> VOUS ÊTES DEMANDEUR D'EMPLOI

Contactez votre conseiller Pôle Emploi pour obtenir l'Aide Individuelle de Formation I **AIF**

> VOUS ÊTES SALARIÉ D'UNE STRUCTURE CULTURELLE

Rapprochez-vous de votre employeur ou directement d'**UNIFORMATION**

> VOUS ÊTES AGENT DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Prenez attache avec votre chef de service ou la Direction des Ressources Humaines de votre **collectivité territoriale**.

> VOUS ÊTES AUTO-ENTREPRENEUR

Procédez à une demande en ligne auprès du **FIFPL** | Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux

> VOUS ÊTES UNE PERSONNE HANDICAPÉE

L'**AGEFIPH**, Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées, participe à la prise en charge de formations permettant le retour à l'emploi.

> VOUS ÊTES SALARIÉ(E) EN CDI OU CDD

Des modalités de prise en charge s'offrent à vous à l'initiative de l'employeur (le plan de formation de l'entreprise)

> VOUS NE RELEVEZ D'AUCUN DES DISPOSITIFS PRÉCÉDENTS...

Contactez l'IIMM / inscriptions@iimm.fr / +33 (0)4 42 04 37 73

TARIFS ADAPTÉS À TOUS POUR LES MASTER-CLASSES

N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes:

- **Étudiant** de moins de 26 ans
- **Bénéficiaires de minima sociaux**
- **Sénior** de plus de 65 ans
- **Un groupe vocal et/ou instrumental** (à partir de 4 personnes)

Les tarifs sont dégressifs pour plusieurs sessions de master-classes. Découvrez notre nouvelle grille tarifaire : <http://iimm.fr/inscription/>